

Image not found or type unknown



Conditions pour divorcer en Tunisie couple franco tunisien résident en France

Par **Forza franca**, le **08/10/2020** à **10:00**

Peut on divorcer en Tunisie en résident en France.

Mon mari est tunisien et moi française..nous résidons en France après 5 ans de mariage et mon mari ayant obtenu la nationalité française il souhaite divorcer en Tunisie quels sont les conditions pour pouvoir divorcer en Tunisie

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!!!

[/quote]